Réunion du 16 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un le seize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Hypercourt, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LEBRUN, Maire de la Commune.

Présents : Monsieur Ghislain VERVAEKE, , Monsieur Ludovic PATTE, Monsieur Jean-Luc BEKAERT, Madame Francine PETIT, Madame Josiane COPPE, Monsieur Alain LEBRUN, Monsieur NUTTENS Olivier, Madame Agnès VASSEUR, Monsieur Philippe VERRIER, Monsieur RAKOWSKI David, Monsieur FAVREL Michel, Monsieur DRYHYNYEZ Julien

Absents : Monsieur LELEU Francis, Monsieur David MARQUANT, Madame DUQUENNE Angèlique, Monsieur TARGET Gauthier

Madame PETIT Francine a été nommée secrétaire.

Mr le Maire informe les membres présents que Mr LELEU, Mme LE ROY sont portés absents pour cause de maladie.

Par ailleurs, Mme BARDIN Laetitia a repris le travail ce jour vendredi 16 mars 2021.

En ouverture de séance, Mr le Maire donne lecture du précédent procès-verbal (séance du 12 Mars 2021), pour approbation.

Il précise notamment que le compte administratif ainsi que le budget primitif ont été réalisés dans des conditions particulières ; à savoir désorganisation du secrétariat de Mairie pour raison de santé.

Toutefois, notons les points suivants ayant fait l'objet de quelques remarques :

- Mr BEAKERT rappelle le problème récurrent de la mare de Hyencourt-le-Petit dont il faut se préoccuper dans les meilleurs délais.
- Facturation de l'Electricité: l'éclairage public est facturé par la F.D.E. 80, les autres consommations sont facturées par l'E.D.F.
- Il a été constaté des différences de facturation d'une année sur l'autre :
- F.D.E. 80 : 2019 = 12.211 Euros // 2020 = 12 493 €uros
- E.D.F. : 2019 = 13 800 Euros // 2020 = 15 211 €uros

Mr PATTE suggère que l'on ressorte les factures effectives des deux dernières années pour analyse. A suivre.....

Par ailleurs, Mr Le Maire est questionné sur la facturation de la Sté HUCHEZ avec laquelle nous avons uniformisé les contrats annuels d'entretien des horloges de nos trois clochers (sonneries comprises ainsi que la sécurisation de l'ensemble) :

il était prévu 40.000 €uros alors que la facture se monte à 43.000 €uros. Cette différence s'explique par le fait qu'il y avait plus à faire que prévu dont 2 cadrans d'horloge sur l'Eglise de Pertain qui sont facturés mais non encore montés pour cause de délai de livraison.

Après un tour de table, le procès-verbal du 12 Mars 2021 est donc approuvé. Il est convenu également de revoir ces deux points lors de la prochaine séance.

07/2021 Vote des taux de Fiscalité Directe Locale :

Mr le Maire rappelle qu'à la création de notre nouvelle commune en Janvier 2017, a été établi un lissage des impôts sur 10 ans pour les 3 communes.

La taxe d'habitation est encore en vigueur pour 2021. Pour ce qui est du « manque à gagner » relative à cette suppression, le Département le prendrait en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter les taux de Fiscalité Directe Locale suivants, pour l'année 2021 en appliquant un coefficient de 1.00 %

✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.73 %

✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.21 %

✓ CFE: 13.12 %

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de 385 070.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2021.

08/2021 Vote du Budget Primitif 2021 :

Avant de commencer les débats, plusieurs membres font part de leur incompréhension sur le chiffrage des travaux d'effacement des réseaux sur Hyencourt-le-Grand, et s'étonnent que le chiffrage pour Pertain n'ait pas été réalisé en même temps ?

Mr Le Maire explique qu'il ne s'agit là uniquement d'un chiffrage qui n'engage aucunement la commune. Le devis pour Pertain a été demandé mais non encore réalisé à ce jour. Entre la demande et la réception de devis, il peut s'écouler parfois plusieurs semaines, voire quelques mois. Le fait est que les choses se sont déroulées ainsi sans pour autant exiger quoi que ce soit ni pour l'un ni pour l'autre.

Quant aux travaux, ils ne peuvent être envisagés pour cette année 2021, l'Entreprise mandatée par EDF, entre autres, SOPELEC est déjà totalement surbookée.

Mr Le Maire estime qu'il n'y a pas « péril en la demeure » dès l'instant où rien n'a été voté et par la même décidé, ni engagé.

Il est souhaité, après un tour de table et 3 abstentions, que soit établi un plan d'action afin de chiffrer précisément l'enveloppe globale à prévoir pour un tel projet qui pourrait peut-être bénéficier d'une remise éventuelle ?

Monsieur le Maire expose ses propositions concernant le budget primitif 2021.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Vote pour: 10 Vote contre: 0 Abstentions: 3 Le budget est arrêté comme suit :

Section Fonctionnement : Dépenses : 1 490 862.00 €

Recettes: 1 490 862.00 €

Section Investissement : Dépenses : 1 160 671.00 €

Recettes: 1 160 671.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à la majorité le budget primitif pour l'année 2021.

09/2021: Approbation des subventions aux Associations pour 2021:

Mme PETIT demande un « petit coup de pouce » pour l'A.D.M.R. et la Saint-Jean compte tenu du nombre de personnes âgées ayant recours à leurs services et leurs prestations.

Monsieur le Maire propose les subventions prévues au budget 2021, comme suit :

- le C.L.A.P.
 - Le Comité des Fêtes
 - Ass. de la Chasse
 - Ass. des Parents d'Elèves
 : 500.- €
 : 250.- €
 - A voir

- USEP / RPI : A voir (en attente d'informations

complémentaires)

- A.D.M.R.
- Saint-Jean
: 200.- € (au lieu de 150 auparavant)
: 200.- € (au lieu de 150 auparavant)

- Téléalarme (inchangé) : 10 €uros/mois/abonné

Pour un total sur l'exercice 2020 de 3 850 €uros.

Il est demandé à ce que chaque Association percevant une subvention fournisse un compterendu annuel de leur AG.

A l'exception de 2 abstentions relatives à l'Association de Chasse, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à la majorité les montants proposés au budget 2021.

1) <u>Emprunt 2021</u>:

Afin d'appréhender équitablement les engagements financiers pour les travaux d'effacement des réseaux, Monsieur le Maire a consulté le Crédit Agricole sur un éventuel emprunt 2021 (1ère tranche d'effacement chiffrée sur Hyencourt-le-Grand à 322.000 €)

300.000 € sur 10 ans, le taux consenti est de 0.69 % soit une annuité de 31.000 €.

Il s'agit d'un taux tout à fait correct et intéressant pour la période actuelle mais qui ne durera pas. Ne serait-ce pas plus judicieux d'envisager un emprunt plus conséquent (voire 600.000 €)?

Après un tour de table, tout le monde est d'accord pour porter la demande d'emprunt à 600.000 € (au lieu de 300.000 €), pour les travaux d'effacement sur les deux communes restantes Hyencourt-le-Grand et Pertain.

Monsieur le Maire convoquera le Conseil Municipal très rapidement pour suite à donner vu le taux momentanément très intéressant.

2) Travaux:

Un point sera fait très rapidement sur la fin des travaux d'effacement de réseaux sur Berseaucourt (détériorations par les intervenants).

Nous profiterons de cette prochaine rencontre pour faire le point sur la réception des travaux d'effacement de la pointe du Tordoir.

Quant aux travaux liés à l'accessibilité des E.R.P. le planning reste à définir précisément. Ils commenceront par la Mairie de Pertain.

A ce propos, Mr BEKAERT suggère d'en profiter pour installer des WC à la mairie ; commodités inexistantes actuellement.

Mr Le Maire informe l'assistance que cela est effectivement prévu notamment pour le secrétariat et lorsque sont tenues des réunions en mairie.

3) Questions diverses:

Mr DRHYYHYNEZ :

Revient sur le changement de nom de rue à Hyencourt-le-Grand, à savoir : la rue de Nesle devient rue Saint-Léger (*elle fait doublon avec la rue de Nesle à Pertain*) comment allons- nous procéder ?

Mr Le Maire indique qu'un nouveau panneau sera installé « *Saint-Léger* » avec l'ancien « *Rue de Nesle* » juste au-dessus, pendant un certain temps, pour faciliter la circulation et habituer les habitants à cette nouvelle appellation.

Signale que le chauffeur du Bus scolaire se gare dans la rue de Berseaucourt, détériorant de ce fait le trottoir et qu'il repart par la Rue de Nesle alors qu'il devrait passer par Berseaucourt, pour éviter bien des manœuvres et dans de meilleures conditions sécuritaires. Il semble ne pas observer les remarques qui lui sont faites.

Mr le Maire prend acte et transmettra à Mr LELEU.

Mr BEKAERT :

Soulève le cas d'une personne ayant financé sur ces propres deniers l'aménagement de son trottoir. Il demande si l'entreprise en charge des futurs travaux (passage des câbles des éoliennes) remettra ledit trottoir dans son état original comme elle est tenue de l'assumer?

A voir avec l'entreprise désignée avant la mise en route des travaux.

Mr NUTTENS :

Demande la possibilité de réaménager le chemin qui part de Hyencourt-le-Petit vers la voie ferrée. Il devient impraticable ; tout au moins essayer de reboucher les trous. A voir en fonction des travaux restant à faire sur Hyencourt.

<u>Mr NUTENS appuyé</u> <u>par Mr BEKAERT</u> :

Evoquent le problème des poids lourds qui se rendant aux Ets NUTTENS et venant de la RN1017. Ils empruntent la petite route traversant Hyencourt-le-Petit, puis le tronçon réservé au bus scolaire, passant devant la sous-station EDF.

Sans oublier ceux qui prennent carrément la route de Hyencourtle-Petit au calvaire de la pointe du Tordoir.

D'un sens comme de l'autre ces petites routes ne peuvent supporter de telles charges (35 à 40 Tonnes)

Selon les dires des chauffeurs, c'est le GPS qui leur indique cet itinéraire, totalement illogique et dangereux de ce fait.

Pourrait-on:

- 1°) voir avec la société gérant le GPS de supprimer définitivement cet itinéraire ?
- 2°) installer un panneau d'interdiction aux poids lourds à l'intersection RN1017 / route de Hyencourt-le-Petit ?

Mr Le Maire en prend note et se renseignera.

La séance est levée à 21 h 40.

N° Délibération	Objet de la délibération	N° Page
07/2021	Vote des taux de Fiscalité Directe Locale	
08/2021	Vote du Budget Primitif 2021	
09/2021	Approbation des subventions aux Associations pour 2021	

EMARGEMENTS

Christian LEBRUN	Olivier NUTTENS
Ghislain VERVAEKE	Agnès VASSEUR
Francine PETIT	Philippe VERRIER
Ludovic PATTE	David RAKOWSKI
Jean-Luc BEKAERT	Michel FAVREL
Josiane COPPE	Julien DRYHYNYEZ
Alain LEBRUN	